

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

Travail, emploi et mobilités

Déclaration du groupe de la Mutualité

La question des mobilités est à la fois un enjeu en matière de la lutte contre le changement climatique mais aussi d'amélioration de la qualité de vie professionnelle et personnelle.

Mais cette question est d'autant plus cruciale qu'elle au cœur des inégalités qui blessent aujourd'hui notre pays.

Ces inégalités face aux mobilités se manifestent de très nombreuses façons. Les facteurs à l'origine d'une moindre aptitude à se déplacer sont mieux connus aujourd'hui, et on sait aussi qu'en retour les difficultés de mobilité diminuent les ressources à disposition que ce soit en termes de revenus, de contacts sociaux, de connaissance des opportunités, etc. Une sorte de spirale descendante de la mobilité se met en place : l'immobilité attire l'immobilité. Malheureusement, cette question essentielle est loin d'avoir la place qu'elle mérite ni dans les débats de société, ni dans les orientations globales des politiques publiques susceptibles d'améliorer la situation des personnes concernées.

C'est ce que porte cet avis : conforter les mobilités pour toutes et tous et dans tous les territoires, des mobilités qui restaurent la cohésion territoriale et donne accès aux services essentiels et à l'emploi.

Des solutions existent. Les préconisations en esquissent un certain nombre.

À ce titre, la mobilisation des acteurs économiques et sociaux témoignent de la volonté de mettre en œuvre ces solutions concrètes, en témoignent ces initiatives innovantes des acteurs de l'ESS pour faciliter les démarches de partages ou encore des entreprises qui s'engagent pour inciter à des mobilités durables au travail en particulier à travers la négociation de Plans de mobilités. Ces plans visent à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salarié.e.s, pour en diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Le télétravail, l'organisation de web conférences, l'installation de bornes de recharge sur les parkings ou l'indemnisation des salariés cyclistes, etc. sont autant de solutions concrètes qui y participent. Le groupe de la mutualité en est convaincu.

Mais le groupe de la mutualité souhaite insister sur trois points :

- au-delà de l'action sur les mobilités durables au travail, la question des politiques d'aménagement des territoires et des mobilités sera déterminante pour rapprocher activités et lieux d'habitation ; elle doit être soutenue par un renforcement des Autorités organisatrices des mobilités en termes de moyens et de compétences ;

- à juste titre, l'avis met en lumière la situation des salarié.e.s du secteur de l'aide à domicile. Le dernier film de Ken Loach illustre parfaitement ce que bon nombre de professionnels de santé et l'engagement décrivent comme un enfer quotidien. Alors que notre société doit s'adapter pour répondre au défi de la longévité et de la prise en charge des maladies chroniques, un effort est indispensable pour aider le personnel de ce secteur et reconnaître le coût que représentent les déplacements incontournables qu'il effectue. Le groupe de la mutualité soutient le projet d'avis pour une meilleure prise en compte de ces contraintes ;

- notre groupe rappelle enfin les résultats de l'Évaluation de l'impact sanitaire, initiée par l'ARS Ile-de-France, qui soulignent le lien entre infrastructures de transport et santé, et mettent en évidence les effets environnementaux et sanitaires des projets de transports sur les populations : qualité de l'air, fatigue, surpoids, pathologies respiratoires et cardiovasculaires Cette étude doit nous interroger sur les conséquences des projets de transports sur la santé des populations.

Parce qu'une meilleure qualité de vie au travail c'est aussi une meilleure santé, et parce qu'une réduction du temps de trajet c'est aussi une amélioration de la conciliation vie professionnelle et vie personnelle et familiale, sujet qui aurait sans doute mérité un plus grand développement, le groupe de la mutualité a voté l'avis.